

LES CLOCHES DE S. BONIFACE.

Colligite fragmenta ne pereant.
JOAN VI. 12

Voix de l'Eglise.

Voix de l'Ecole.

Voix de la Colonie

et de la Paroisse.

Rédaction: S'adresser au Directeur, à l'Archevêché de Saint-Boniface
Administration: Canadian Publishers Ltd., 619, ave. McDermot, Winnipeg
Publiées à Saint-Boniface, Man.

Joseph TURNER, Prés.

J.-R. TURNER, Vice-Prés.

Harold TURNER, Sec.-Trés.

THE
STANDARD PLUMBING AND HEATING
COMPANY, LIMITED

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation
Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz,
de ferblanterie et de feuilles de métal. Prix sur demande

Téléphone 21 437 -- Résidence 47 890

290-292, Ave Graham, Ed. Columbus

Winnipeg

The Cusson Lumber Company, Limited

MARCHANDS DE TOUTES SORTES DE MATERIAUX
DE CONSTRUCTION

Dépositaires des fameux produits de peinture,
verniss, etc., marque "VILLE CATHEDRALE"
Dessinateurs et fabricants d'AMEUBLEMENTS
D'EGLISES.

Angle Des Meurons et Provencher

Saint-Boniface

The JOBIN MARRIN CO.,
Limited

EPICIERI EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents
spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits
Charbonneau. Attention spéciale donnée aux corres-
pondances françaises.

Magasin et Bureaux—

158 EST, rue MARKET

WINNIPEG

La bonne voie...

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages: il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la—

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve	- -	\$ 11,000,000
Actif - - - - -	- -	\$148,702,000

Succursale de St-Boniface

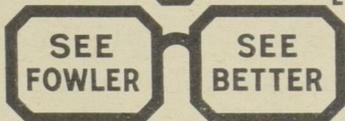
J.-H.-N. Léveillé, gérant

Notre personnel est à vos ordres.

LUNETTES

PLUMES-RESERVOIRS

FOWLER OPTICAL CO. LTD.



**294 CARLTON ST.
NEXT TO FREE PRESS**

KODAKS

TEL.: 26 411

**VOUS TROUVEREZ
AU MAGASIN**



ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est: **La Bonne marchandise à un prix raisonnable.**

Poêles, Ustensiles de cuisine émaillés; Argenterie, Cou-tellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. Guilbert se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

Téléphone: 84 620

ANGLE MAIN & BANNATYNE

WINNIPEG

LE JUNIORAT

Saint-Boniface, Man.

Collège apostolique des Missionnaires Oblats
de Marie Immaculée

Pour tous renseignements adressez-vous au

REVEREND PERE SUPERIEUR

122 avenue Provencher

Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

SOMMAIRE:—Encyclique "Misericordissimus Redemptor" — Monseigneur Mathieu au Séminaire de Québec et à l'Université Laval — Deux Manitobains honorés par l'Université Laval — Ordination de M. l'abbé Jean-Marie Gagné — Oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi — Pouvoir de subdéléguer pour assister aux mariages — Le Congrès Eucharistique de Sydney — Un nouveau Carmel en Chine — La cause de Mgr de Mazenod — Précis d'histoire littéraire canadienne — Jubilé de Saint-Georges et de Saint-Léon — Bibliographie — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

VOL. XXVII

JUILLET 1928

No 7

ENCYCLIQUE "MISERICORDISSIMUS REDEMPTOR"

sur la réparation due par tous au Sacré Coeur de Jésus

adressée à tous les évêques par S. S. Pie XI (1)

(Suite et fin.)

Admirables effets de la réparation. Union avec le Christ.

Plus notre oblation et notre sacrifice ressembleront au sacrifice du Christ, autrement dit, plus parfaite sera l'immolation de notre amour-propre et de nos convoitises, plus la crucifixion de notre chair se rapprochera de la crucifixion mystique dont parle l'Apôtre; plus abondants seront les fruits de propitiation et d'expiation que nous recueillerons pour nous et les autres. Car entre les fidèles et le Christ existe une admirable relation, semblable à celle qui relie la tête aux divers membres du corps; mais de plus, par cette mystérieuse Communion des Saints, que professe notre foi catholique, les hommes et les peuples non seulement sont unis entre eux, mais encore avec Celui-là même "qui est la tête, le Christ. C'est de lui que tout le corps coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité" (Eph. IV. 15-16). C'est la prière qu'avant de mourir le Christ Jésus, Médiateur entre Dieu et les hommes, adressait lui-même à son Père: "Que je sois en eux et vous en moi, afin qu'ils soient parfaitement un" (Joan. XVII, 23).

(1) Cf. "Les Cloches" de juin, page 121.

Réponse aux intentions et aux demandes du Sacré Coeur "Communion réparatrice" et "Heure Sainte"

Par conséquent, de même que l'union avec le Christ trouve son expression et sa confirmation dans l'acte de consécration, de même l'expiation sert de prélude à cette union en effaçant les péchés, elle la perfectionne en nous associant aux souffrances du Christ, elle la parachève enfin en offrant des victimes pour le prochain. Ce fut là bien certainement la miséricordieuse intention de Jésus quand il nous présenta son coeur chargé des insignes de la passion et débordant des flammes de l'amour; en nous montrant ainsi, d'une part, la malice infinie du péché, et en nous faisant admirer, d'autre part, l'infinie charité du Rédempteur, Il voulait nous inspirer une haine encore plus vive du péché, ainsi que plus d'ardeur à répondre à son amour.

Du reste, l'esprit d'expiation ou de réparation a toujours tenu le premier et principal rôle dans le culte rendu au Sacré Coeur de Jésus, rien n'est plus conforme à l'origine, à la nature, à la vertu, et aux pratiques qui caractérisent cette dévotion; d'ailleurs, l'histoire, les usages, la liturgie sacrée et les actes des Souverains Pontifes en portent témoignage. Dans ses apparitions à Marguerite-Marie, quand il lui dévoilait son infinie charité, le Christ laissait en même temps percevoir comme une sorte de tristesse, en se plaignant des outrages si nombreux et si graves que lui faisait subir l'ingratitude des hommes. Puissent les paroles qu'il employait alors ne jamais s'effacer de l'âme des fidèles : "Voici ce Coeur — disait-il — qui a tant aimé les hommes, qui les a comblés de tous les bienfaits, mais qui, en échange de son amour infini, recueille non des actions de grâces, mais l'indifférence, l'outrage, et parfois de ceux-là mêmes que les témoignages d'un amour spécial obligeaient à lui demeurer plus fidèles."

Pour l'expiation de ces fautes Il recommandait, entre autres, comme Lui étant particulièrement agréables, les pratiques suivantes : participer, dans un esprit d'expiation, aux saints Mystères en faisant la "Communion réparatrice"; — y joindre des invocations et des prières expiatoires pendant une heure entière, en faisant, comme on l'appelle justement, "l'heure sainte" : exercices qui non seulement ont été approuvés par l'Eglise, mais qu'elle a enrichis d'abondantes indulgences.

En quoi notre expiation peut-elle consoler le Christ ?

Mais, dira-t-on, quelle consolation peuvent apporter au Christ régnant dans la béatitude céleste ces rites expiatoires ? Nous répondrons avec saint Augustin : "Prenez une personne

qui aime : elle sentira ce que je dis” ; Da amantem et sentit quod dico (in Joannis Evang., tract. XXVI, 4). Nulle part ailleurs ces paroles ne trouvent une application plus juste.

Parce que nous devenons compagnons de son expiation

Toute âme aimant Dieu avec ferveur, quand elle jette un regard sur le passé, peut voir et contempler dans ses méditations le Christ travaillant pour l’homme, affligé, souffrant les plus dures épreuves”, pour nous autres hommes et pour notre salut”, presque abattu par la tristesse, l’angoisse et les opprobres, bien plus, “broyé sous le poids de nos forfaits” (Is. LIII, 5), mais nous guérissant par ses meurtrissures. Tout cela, les âmes pieuses ont d’autant plus raison de le méditer que ce sont les péchés et les crimes des hommes commis en n’importe quel temps qui ont causé la mort du Fils de Dieu ; ces mêmes fautes, maintenant encore, causeraient la mort du Christ, entraîneraient les mêmes douleurs et les mêmes afflictions, puisque chacune d’elles, ainsi qu’on l’admet, est censée renouveler à sa manière la passion du Seigneur : “Crucifiant de nouveau pour leur part le Fils de Dieu et le livrant à l’ignominie, l’âme du Christ devint triste jusqu’à la mort, elle a, sans nul doute, recueilli quelque consolation, prévue elle aussi, de nos actes de réparation alors “qu’un Ange venant du Ciel lui apparut” (Luc XXII, 43), pour consoler son coeur accablé de dégoût et d’angoisse.

Ainsi donc, ce Coeur Sacré incessamment blessé par les péchés des ingrats, nous pouvons maintenant et même nous devons le consoler d’une manière mystérieuse mais cependant réelle, d’autant que le Christ lui-même se plaint, par la bouche du Psalmiste, ainsi que la liturgie sacrée le rappelle, d’être abandonné de ses amis : “Mon coeur a attendu l’opprobre et la misère ; j’ai espéré celui qui s’affligerait avec moi et il n’est point venu, celui qui me consolerait et je ne l’ai point trouvé” (Ps. LXIII, 21).

Parce que nous sommes membres de son corps mystique

Ajoutons encore que la passion expiatrice du Christ se renouvelle et, d’une certaine manière, se poursuit et s’achève dans son corps mystique qui est l’Eglise. Car, pour nous servir encore des paroles de saint Augustin : “Le Christ a souffert tout ce qu’il devait souffrir ; la mesure de ses souffrances est déjà comble. La dette de la souffrance était donc payée par le Chef ; mais elle demeurait entière pour le corps du Christ” (In Ps. 86). Le Seigneur Jésus lui-même a bien voulu nous l’apprendre, quand il disait à Saul “respirant encore la menace et la mort contre ses disciples” (Act. IX, 1) : “Je suis Jé-

sus que tu persécutes" (Act. IX, 5). Il laissait ainsi nettement entendre que les persécutions déchaînées contre l'Eglise prenaient et s'attaquaient au divin Chef de l'Eglise lui-même. C'est donc à bon droit que, souffrant toujours en son corps mystique, le Christ veut nous avoir pour compagnons de son expiation. Notre situation envers Lui l'exige également; car, puisque nous sommes "le corps du Christ et ses membres chacun pour notre part" (I Cor. XII, 27), tout ce que souffre la tête, les membres le doivent souffrir aussi (Cf. I Cor. XII, 26).

Raisons particulières à notre époque du devoir de la Réparation Les maux présents. Les persécutions

A quel point cette expiation, cette réparation sont nécessaires, surtout de nos jours; on le comprendra sans peine, comme Nous le disions au début, en considérant d'un regard le monde "plongé dans le mal" (I Joan. V, 19). De toutes parts, en effet, monte vers Nous la clameur gémissante des peuples dont les chefs ou les gouvernants se sont tous ensemble dressés et ligüés contre le Seigneur et son Eglise. (Cf. Ps. II, 2). En ces pays, tous les droits, divins ou humains, se trouvent confondus. Les églises sont abattues, ruinées de fond en comble, les religieux et les vierges consacrées sont expulsés de leurs demeures, livrés aux insultes et aux mauvais traitements, voués à la famine, condamnés à la prison; des multitudes d'enfants et de jeunes filles sont arrachés au sein de l'Eglise leur mère; on les excite à renier et à blasphémer le Christ; on les pousse aux pires excès de la luxure; le peuple entier des fidèles, terrorisé, éperdu, sous la continuelle menace de renier sa foi ou de périr, parfois de la mort la plus atroce. Spectacle tellement affligeant qu'on y pourrait voir déjà l'aurore de ce "début des douleurs" que doit apporter "l'homme de péché s'élevant contre tout ce qui est appelé Dieu ou honoré d'un culte" (II Thesal. II, 4).

L'ignorance religieuse

Mais plus attristant encore, Vénérables Frères, est l'état de tant de fidèles, lavés au baptême dans le sang de l'Agneau sans tache et comblés de ses grâces, appartenant à tous les rangs de la société, qui, affligés d'une ignorance incroyable des choses divines, empoisonnés d'erreurs, se traînent dans le vice loin de la maison du Père, sans qu'un rayon de lumière de la vraie foi les éclaire, sans que l'espoir du bonheur futur les réjouisse, sans que l'ardeur de la charité les ranime et les réchauffe; de telle sorte qu'ils semblent vraiment plongés dans les ténèbres et assis à l'ombre de la mort.

L'indiscipline et l'immoralité

Bien plus : chez les fidèles grandit l'indifférence à l'égard de la discipline ecclésiastique et des antiques institutions qui forment la base de toute vie chrétienne, régissent la famille et protègent la sainteté du mariage; l'éducation des enfants est négligée, sinon faussée par une affection trop indulgente; l'Église est frustrée de son droit d'élever la jeunesse chrétienne; dans la vie courante, dans les modes surtout féminines, la pudeur est lamentablement oubliée; on ne voit que poursuite effrénée des biens passagers, que prédominance sans frein des intérêts civils, que recherche immorale de la faveur populaire, rébellion contre l'autorité légitime, enfin mépris de la parole divine, aboutissant à l'affaiblissement profond, sinon à la perte de la foi.

L'indifférence et la perte de la foi

A ces maux vient mettre un comble soit la mollesse ou la lâcheté de ceux qui — tels les disciples endormis ou fugitifs, chancelant dans leur foi — désertent misérablement le Christ agonisant d'angoisse ou entouré des satellites de Satan, soit la perfidie de ceux qui, à l'exemple du traître Judas, ont l'audace sacrilège de participer au sacrifice de l'autel et passent à l'ennemi. On ne peut vraiment s'empêcher de penser que semblent être proches les temps prédits par Notre-Seigneur : "Et à cause du progrès croissant de l'iniquité, la charité d'un grand nombre se refroidira" (Matth. XXIV, 12).

Les bienfaits qui en découleront. Un zèle plus ardent

A pieusement méditer ainsi, tous les fidèles ne pourront que s'enflammer d'amour pour le Christ souffrant; avec un zèle plus vif ils voudront expier leurs fautes et celles d'autrui, réparer les torts faits à l'honneur du Christ et travailler au salut éternel des âmes. Comme elle est vraie cette parole de l'Apôtre : "Là où la faute abonda, la grâce surabonda" (Rom. V, 20), et comme en un sens elle peut servir à peindre notre époque ! En dépit, en effet, de la perversité croissante des hommes, c'est merveille de voir, sous l'inspiration du Saint-Esprit, grandir le nombre des fidèles des deux sexes qui, d'un zèle plus ardent, s'efforcent de réparer tant d'insultes au Divin Coeur, n'hésitent pas à s'offrir eux-mêmes comme victimes au Christ.

Horreur du péché et soif d'expiation

Celui qui médite, en effet, avec amour sur tout ce que Nous venons de rappeler, s'en imprégnant, si l'on peut dire, jusqu'au plus profond de son être, ne peut faire autrement que d'avoir

horreur et de s'abstenir de tout péché, comme du mal souverain, comme aussi de s'abandonner tout entier à la volonté de Dieu et de réparer l'honneur outragé de la Divine Majesté par tous les moyens en son pouvoir : prières incessantes, souffrances consenties, épreuves éventuelles patiemment acceptées; en un mot, par une vie entièrement consacrée à cette soif d'expiation.

Accroissement de la dévotion au Sacré Coeur

De là sont nées toutes ces familles religieuses et d'hommes et de femmes qui, rivalisant en quelque sorte avec l'Ange du Jardin des Oliviers, s'imposent, jour et nuit, le devoir de consoler Jésus; de là encore, ces confréries pieuses, approuvées par le Siège Apostolique et enrichies d'indulgences, qui, elles aussi, ont assumé ce devoir d'expiation en s'imposant la pratique d'exercices religieux et de vertus, en rapport avec cette tâche; de là, enfin, puisqu'on ne peut tout dire, les réparations offertes à l'honneur divin sous forme d'amendes honorables et de cérémonies solennelles, non pas seulement de la part de fidèles isolés, masi aussi, çà et là, de paroisses, de diocèses et de cités.

Institution de l'amende honorable solennelle pour l'Eglise universelle

De même, Vénérables Frères, que la pratique de la Consécration, après des débuts modestes, s'est bien vite répandue au loin et a reçu finalement de Notre confirmation tout l'éclat désirable, de même, c'est Notre plus vif désir de voir la pratique, déjà connue et propagée, de l'expiation et de l'amende honorable revêtue de la sanction formelle de Notre autorité apostolique et célébrée solennellement par tout l'univers catholique.

La fête du Sacré Coeur, fête de la réparation Faveurs célestes et sanctification des âmes

Pour ces motifs, en la fête du Sacré Coeur de Jésus — qu'à cette occasion Nous décidons d'élever au rang de double de première classe avec octave, — Nous décrétons et ordonnons que chaque année, dans toutes les églises du monde entier, soit solennellement récitée à notre si aimant Sauveur, d'après l'exemplaire joint à cette lettre, la même protestation ou amende honorable, où toutes nos fautes sont déplorées, où hommage est rendu aux droits violés de notre Roi et de notre Seigneur très aimant.

Il n'y a pas de doute, Vénérables Frères, l'institution de cette solennité sainte et sa généralisation dans l'Eglise universelle produiront de nombreux et d'excellents fruits non seule-

ment pour chacun en particulier, mais pour la société tout entière, religieuse, civile ou familiale. Notre Rédempteur Lui-même a promis, en effet, à Marguerite-Marie que "tous ceux qui de la sorte honoreront son Coeur seraient comblés d'abondantes grâces célestes." Les pécheurs même, "en regardant Celui qu'ils ont transpercé" (Joan. XIX, 37), se sentiront émus par les gémissements et les pleurs de l'Eglise entière, déploieront à leur tour les insultes adressées au Souverain Roi et "retrouveront en eux-mêmes" (Is. XLVI, 8), de peur qu'endurcis dans leurs fautes, et à la vue de Celui qu'ils ont transpercé, "venant sur les nuées du ciel" (Matth. XXVI, 64), ils ne se lamentent trop tard et vainement sur Lui (Cf. Apoc. I, 7). Mais les justes se justifieront et se sanctifieront davantage (Cf. Apoc. XXII, 11) au service de leur Roi, qu'ils voient si méprisé, si attaqué, si souvent outragé, ils se dévoueront tout entiers avec une mutuelle ardeur; par-dessus tout, ils brûleront de zèle pour procurer la salut des âmes; en ayant toujours présente à la mémoire la plainte de la Divine Victime: "A quoi donc sert mon sang?" (Ps. XIX, 10), et aussi la joie qu'éprouvera le Coeur Sacré de Jésus "pour un pécheur faisant pénitence" (Luc. XV, 4).

Notre souhait le plus vif et Notre espoir le plus ferme, c'est que la Justice de Dieu, qui eût, dans sa miséricorde, pardonné à Sodome pour dix justes, pardonne plus volontiers encore au genre humain, parce que la communauté chrétienne tout entière, de tout lieu et de toute race, aura répandu ses instantes supplications et ses réparations efficaces, en union avec le Christ, son Médiateur et Chef.

Invocation à Marie médiatrice

A Nos vœux et à Nos efforts que la très bienveillante Vierge Mère de Dieu daigne sourire, elle qui nous donna Jésus notre Rédempteur, qui l'éleva, qui l'offrit comme victime au pied de la croix, et qui, par sa mystérieuse union avec le Christ et par une grâce sans égale fut aussi Réparatrice et porte à juste titre ce nom. Plein de confiance en son intercession auprès du Christ, qui seul "Médiateur entre Dieu et les hommes" (I Tim. II, 5), il est vrai, a voulu cependant s'adjoindre sa Mère comme avocate des pécheurs et comme dispensatrice de ses grâces, Nous vous accordons du fond du coeur, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tous les fidèles confiés à vos soins, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 mai 1928, la septième année de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

Acte de réparation au Sacré Coeur de Jésus

Très doux Jésus, Vous avez répandu sur les hommes les bienfaits de votre charité, et leur ingratitude n'y répond que par l'oubli, le délaissement, le mépris. Nous voici donc prosternés devant votre autel, animés du désir de réparer, par un hommage spécial, leur coupable indifférence et les outrages dont, de toutes parts, ils accablent votre Coeur très aimant.

Pendant, nous souvenant que nous-mêmes, nous nous sommes dans le passé rendus coupables d'une si indigne conduite, et pénétrés d'une profonde douleur, nous implorons d'abord pour nous-mêmes votre miséricorde. Nous sommes prêts à réparer, par une expiation volontaire, les fautes que nous avons commises, tout prêts aussi à expier pour ceux qui, égarés hors de la voie du salut, s'obstinant dans leur infidélité, refusant de Vous suivre, Vous, leur Pasteur et leur Chef, ou, secouant le joug si doux de votre loi, foulent aux pieds les promesses de leur baptême.

Nous voudrions expier pour tant de fautes lamentables, réparer pour chacune d'elles : désordres de la conduite, indécence des modes, scandales corrupteurs des âmes innocentes, profanation des dimanches et des fêtes, blasphèmes exécrables contre Vous et contre vos Saints, insultes à votre Vicaire et à vos prêtres, abandon et violations odieusement sacrilèges du divin sacrement de votre amour, péchés publics enfin des nations qui se révoltent contre les droits et l'autorité de votre Eglise.

Que ne pouvons-nous effacer de notre propre sang tant d'offenses ! Du moins, pour réparer votre honneur outragé, nous Vous présentons cette même satisfaction que Vous avez offerte à votre Père sur la Croix et dont Vous renouvelez l'offrande, chaque jour, sur l'autel ; nous Vous la présentons, accompagnée de toutes les satisfactions de la Très Sainte Vierge votre Mère, des Saints, des chrétiens fidèles. Nous Vous promettons, de tout notre coeur, autant qu'il dépend de nous et avec le secours de votre grâce, de réparer nos fautes passées, celles de notre prochain, l'indifférence à l'égard d'un si grand amour, par la fermeté de notre foi, la pureté de notre vie, la docilité parfaite aux préceptes de l'Évangile, à celui surtout de la charité. Nous Vous promettons aussi de faire tous nos efforts pour Vous épargner de nouvelles offenses et pour entraîner à votre suite le plus d'âmes possible.

Agrérez, nous Vous en supplions, ô très bon Jésus, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie Réparatrice, cet hommage spontané d'expiation ; gardez-nous, jusqu'à la mort, inébranlablement fidèles à notre devoir et à votre service, accordez-nous ce don précieux de la persévérance qui nous con-

duise tous enfin à la patrie où, avec le Père et le Saint-Esprit, Vous réignez, Dieu, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

* * *

Act of reparation to the Sacred Heart of Jesus

O sweet Jesus, Whose overflowing charity for man is requited by so much forgetfulness, negligence and contempt, behold us prostrate before Thy altar eager to repair by a special act of homage the cruel indifference and injuries, to which Thy loving Heart is everywhere subject.

Mindful alas ! that we ourselves have had a share in such great indignities, which we now deplore from the depths of our hearts, we humbly ask Thy pardon and declare our readiness to atone by voluntary expiation not only for our personal offences, but also for the sins of those, who, straying far from the path of salvation, refuse in their obstinate infidelity to follow Thee, their Shepherd and Leader, or, renouncing the vows of their baptism, have cast off the sweet yoke of Thy law.

We are now resolved to expiate each and every deplorable outrage committed against Thee; we are determined to make amends for the manifold offences against Christian modesty in unbecoming dress and behaviour, for all the foul seductions laid to ensnare the feet of the innocent, for the frequent violation of Sundays and holidays, and the shocking blasphemies uttered against Thee and Thy Saints. We wish also to make amends for the insults to which Thy Vicar on earth and Thy priests are subjected, for the profanation, by conscious neglect or terrible acts of sacrilege, of the very Sacrament of Thy divine love; and lastly for the public crimes of nations who resist the rights and the teaching authority of the Church which Thou hast founded.

Would, O divine Jesus, we were able to wash away such abominations with our blood. We now offer, in reparation for these violations of Thy divine honour, the satisfaction Thou didst once make to Thy eternal Father on the cross and which Thou dost continue to renew daily on our altars; we offer it in union with the acts of atonement of Thy Virgin Mother and all the Saints and of the pious faithful on earth; and we sincerely promise to make recompense, as far as we can with the help of Thy grace, for all neglect of Thy great love and for the sins we and others have committed in the past. Henceforth we will live a life of unwavering faith, of purity of conduct, of perfect observance of the precepts of the gospel and especially that of charity. We promise to the best of our power to prevent others

from offending Thee and to bring as many as possible to follow Thee.

O loving Jesus, through the intercession of the Blessed Virgin Mary our model in reparation, deign to receive the voluntary offering we make of this act of expiation; and by the crowning gift of perseverance keep us faithful unto death in our duty and the allegiance we owe to Thee, so that we may all one day come to the happy home, where Thou with the Father and the Holy Ghost livest and reignest God, world without end. Amen.

NOTE : Ces deux versions de l'Acte de Réparation sont officielles. Le 1er juin le Souverain Pontife a attaché à la récitation de cet Acte, jointe aux litanies du Sacré Coeur devant le Saint Sacrement solennellement exposé, le jour de la fête du Sacré Coeur, une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, et une indulgence plénière pour les fidèles qui, de plus, se sont confessé et ont reçu la sainte Communion. Les indulgences semblables attachées à l'Acte de Consécration solennelle du genre humain au Sacré Coeur, que l'on faisait auparavant ce jour là ont été supprimées. Le Saint-Père a accordé, de plus, à la récitation privée de l'Acte ci-dessus en n'importe quel lieu une indulgence de trois cents jours, et une indulgence plénière si on le récite chaque jour pendant un mois entier, et que l'on visite de plus une église ou oratoire public, et que l'on se confesse et communie.



MONSEIGNEUR MATHIEU

Au Séminaire de Québec et à l'Université Laval

(Du "Canada Français")

Deux champs d'action se sont partagé la vie de Monseigneur Mathieu : le Séminaire de Québec et l'Université Laval, puis le diocèse de Régina, et l'Ouest canadien. Dans le premier il dépensa toute l'ardeur de sa jeunesse, et la force de sa maturité; dans le second, il apporta, à cinquante-huit ans, l'expérience d'une vie jusque-là tout entière consacrée aux oeuvres d'éducation, et il prodigua sans compter les énergies surnaturelles d'une âme d'apôtre préparée aux tâches sublimes de l'épiscopat.

Au moment où l'on célèbre les noces d'or sacerdotales de ce vénéré jubilaire, au moment où Régina, tout l'Ouest canadien rendent hommage aux travaux du grand archevêque, il a paru bon d'évoquer aussi cette moitié si large, et si chère de sa vie, que Monseigneur Mathieu consacra à l'oeuvre du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

Le Séminaire ! Quelle image douce et profonde il a laissé dans la mémoire et au coeur du vénérable archevêque ! Image ancienne qui s'y imprima dès les premiers jours d'enfance.

Monseigneur Mathieu avait douze ans quand, en 1865, il entra comme externe au Petit Séminaire de Québec. Il commençait alors, dans la classe de Septième, des études classiques qui furent aimées, sérieuses, brillantes et qu'il termina en 1874. De la maison paternelle de Saint-Roch l'écolier montait chaque jour avec grande joie au Séminaire. Il se plaisait dans le commerce de ses compagnons de labeur, mais surtout dans les travaux qui ouvrent et anoblissent l'esprit, dans les disciplines qui forment la volonté.

Aussitôt les études classiques terminées, le jeune homme qui avait toujours entrevu dans ses rêves d'adolescent l'idéal du sacerdoce, résolut de se consacrer à Dieu. Dès l'automne de 1874, il entra au Grand Séminaire pour y faire ses études théologiques et se préparer à la prêtrise.

A cette époque où le clergé suffisait à peine aux besoins du ministère paroissial, on avait souvent besoin de mettre à contribution, soit pour l'enseignement, soit pour la surveillance ou d'autres emplois subalternes de la maison, les jeunes séminaristes du Grand Séminaire, même ceux de première année. Le jeune abbé Mathieu, dont on connaissait déjà les remarquables aptitudes, fut tout de suite réquisitionné. Pendant les deux premières années de son Grand Séminaire il fut professeur de Cinquième ; et pendant les deux dernières, il fut assigné à la Procure.

Ce dernier emploi laissait au jeune séminariste plus de temps pour les études théologiques. Il s'y appliqua avec soin et avec un tel succès qu'il les termina par le doctorat.

Le 2 juin 1878, l'abbé Mathieu recevait l'onction sacerdotale.

Ce fut au lendemain de cette ordination que les autorités du Séminaire, qui avaient apprécié les grandes qualités de l'esprit et du coeur du nouveau prêtre, demandèrent à l'Archevêque de Québec de laisser à l'oeuvre du Séminaire un auxiliaire que l'on savait être si précieux. L'abbé Mathieu fut donc, dès ce moment, attaché au ministère de l'enseignement et de l'éducation. Fixé au Séminaire, où le retenaient d'ailleurs ses goûts et ses desirs d'être utile aux jeunes, il devait y vivre trente-trois ans, et ne quitter la chère vieille Maison qu'en 1911, lorsque Rome l'éleva à la dignité épiscopale et l'appela au nouveau siège de Régina.

Monseigneur Mathieu occupa au Séminaire toutes les fonctions qui réclament le plus de dévouement et le plus d'intelligence.

Dès l'automne de 1878, il devint professeur de Philosophie. Pendant quatre années de 1878 à 1882, il donna avec grand succès cet enseignement qu'il ne quitta provisoirement en 1882 que pour aller à Rome faire un séjour d'études sous la direction des maîtres des universités romaines. A la fin de cette année, l'abbé Mathieu passait avec succès ses examens pour le doctorat en Philosophie et en Saint-Thomas. Ces diplômes s'ajoutaient à celui de docteur en théologie qui, en 1878, à l'Université Laval, avait couronné les études du Séminariste de Québec.

En 1883, l'abbé Mathieu revint au pays reprendre sa chaire de Philosophie de la Faculté des Arts de l'Université Laval. Il devait en quelque sorte s'identifier avec cette chaire qu'il ne quittera que pendant les six dernières années de son rectorat, de 1902 à 1908. Professeur de Philosophie de 1878 à 1882, de 1883 à 1902, puis de 1908 à 1911, Monseigneur Mathieu a formé selon les saines disciplines de la philosophie scolastique des générations d'étudiants qui gardèrent le meilleur souvenir d'un enseignement qui fut à la fois solide et agréable, abstrait et clair, où les théories les plus subtiles s'illustraient toujours d'exemples topiques, de métaphores imprévues, de gestes descriptifs, d'expressions populaires, de comparaisons pittoresques. Le professeur qui parlait avec aisance la langue latine, développait avec une spéciale ferveur d'argumentation, et une sorte d'enthousiasme apostolique les thèses fondamentales de la psychologie, de la philosophie morale ou sociale. Il faisait alors passer dans sa parole toute son âme de prêtre et d'éducateur.

En même temps qu'il enseigna la Philosophie, M. l'abbé Mathieu occupa au Séminaire et à l'Université les charges d'administration les plus importantes.

Dès 1883, il fut nommé Préfet des Etudes, et si l'on excepte trois ou quatre années où il fut remplacé par d'autres titulaires, il exerça pratiquement cette fonction jusqu'en 1894.

En 1888, M. l'abbé Mathieu fut aussi nommé Directeur du Petit Séminaire. Il devait rester à ce poste jusqu'en 1899, alors qu'il devint Supérieur du Séminaire et Recteur de l'Université Laval. Ces onze années de directorat comptent parmi les plus laborieuses et les plus fécondes. M. Mathieu y donna toute la mesure de son âme d'apôtre et d'éducateur. Aucune fonction n'est, certes, plus chargée de hautes et bienfaisantes responsabilités. Le directeur du Petit Séminaire, c'est l'âme de la communauté qu'il dirige; et c'est l'âme qui doit former d'autres âmes. A ce travail de formation de la jeunesse, M. l'abbé Mathieu s'appliqua avec une rare intelligence et avec un large

coeur. Il ne fut pas seulement un gardien de discipline, il fut aussi et surtout un animateur de vie, un guide des consciences, un montreur d'idéal, un directeur d'esprit.

Il apportait à l'oeuvre nouvelle qui lui était confiée non seulement une âme sacerdotale, mais aussi une ardeur toute naturelle, jeune, qui le fit se donner sans réserve, — et parfois avec quelle impétuosité, à la tâche quotidienne. Nulle part, l'abbé Mathieu ne s'est révélé davantage lui-même avec toute la richesse de son coeur et toute l'impatience de son zèle. Qui ne se souvient, parmi ses anciens élèves, et de ses extrêmes tendresses et de ses extrêmes colères ? Colères toujours saintes, paternelles dans leurs formes, souvent fort pittoresques dans leurs expressions verbales. A ces moments psychologiques de la direction, c'est tout le terroir de Saint-Roch avec son généreux vocabulaire qui remontait aux lèvres de l'abbé Mathieu. Et de telles et si originales explosions de tempérament justifiaient presque l'élève de les avoir provoquées !

C'est, d'ailleurs, toujours aux plus nobles instincts de l'enfant que s'adressait le directeur ; c'est par la persuasion qu'il voulait agir ; c'est la volonté personnelle qu'il s'efforçait d'entraîner au devoir ; c'est l'âme tout entière qu'il voulait belle et généreuse. Et rien ne contribua mieux à procurer ces résultats, que la parole de l'abbé Mathieu quand il s'adressait à sa communauté. Ses anciens n'ont jamais oublié les entretiens du soir, à la Salle de récréation, et ceux-là surtout du dimanche que l'on attendait avec une curieuse avidité. Le prêtre qui élevait ses enfants pour la science et la vertu, ne cessait alors de leur rappeler les grands devoirs de leur formation. Avec une chaleur de conviction qui pénétrait tous ses discours, avec une fraîcheur d'imagination qui les enveloppait de poésie, avec une abondance de mémoire qui les émaillait de gracieuses anecdotes, ou d'attachantes citations, le directeur faisait toujours sur l'esprit des élèves qui l'écoutaient une profonde impression. Son éloquence savait se faire jeune pour aller plus sûrement vers tant de jeunes âmes qu'il voulait toujours meilleures.

Et si tant de paroles vibrantes faisaient tant de bien, c'est qu'elles étaient chargées d'une affection qui se donnait à tous, et d'un dévouement qui ne se lassait jamais. Le directeur aimait ses élèves ; il aimait son ministère auprès d'eux ; il savait tout le bien qu'un prêtre peut faire à une âme de quinze ou vingt ans qui cherche sa voie ou qui s'oriente vers l'avenir ; et les élèves qui se savaient aimés allaient avec la plus entière confiance vers cet homme qui ne paraissait vivre que pour eux.

C'est par une telle conception de son rôle, plus encore que par l'application des règlements de la maison, que le directeur

exerçait une salubre influence. Les règlements ne sont guère, par eux-mêmes, éducateurs, s'ils ne sont maniés par une âme haute, large et ferme, qui leur donne leur sens et leur efficacité.

Mgr Mathieu avait le don de faire accepter la règle, de lui faire consentir de nécessaires sacrifices. Les élèves, d'ailleurs, savaient trop bien quel dévouement inépuisable, quelle charité complète apportait à leur service le directeur, pour lui refuser leur docilité et pour contrister son affection. Si, cependant même sous une telle et douce autorité, la règle souffrit nécessairement de l'espièglerie légère des écoliers, — c'est son inévitable sort, — du moins l'esprit des enfants et des jeunes gens, supérieurement éclairé de la lumière du précepte, s'élevait volontiers, sous l'influence du directeur, dans la pratique et la générosité du renoncement.

Et le directeur, conscient de son influence et du ministère spirituel qu'il accomplissait, était heureux au milieu de ses chers élèves. Il y vécut probablement les années de sa vie qui lui ont laissé les plus chers souvenirs.

Mais, en 1899, il fallut à l'abbé Mathieu laisser sa charge préférée de directeur. Ses confrères l'appelaient aux fonctions plus hautes de Supérieur du Séminaire et de Recteur de l'Université Laval. Le champ d'action s'élargissait sous le regard et la main du prêtre.

* * *

Sans doute, en 1899, l'Université Laval n'avait pas encore pris tous les développements qui depuis une dizaine d'années surtout ont multiplié ses activités, et avec elles les charges et les responsabilités du Recteur. Tant de transformations accomplies, et tant d'Écoles Supérieures ou Spéciales qui ont surgi après les grandes souscriptions du public et du gouvernement, ont agrandi son oeuvre, et l'ont faite plus efficace. Le nouveau Recteur de 1899, qui souhaitait tous les progrès possibles, observait d'un oeil attentif les organisations universitaires étrangères et ambitionnait pour l'Université de Québec un plus large rayonnement. Seules, les ressources insuffisantes tenaient trop longtemps Laval dans l'humilité trop étroite de ses débuts.

Du moins l'abbé Mathieu s'appliqua-t-il, par son action et ses relations personnelles, à mieux faire connaître sa maison, et à lui conquérir de larges et nécessaires sympathies. Jamais il ne manqua une occasion de sortir de lui-même ou de sa chambre pour faire connaître et apprécier à l'extérieur l'oeuvre qui lui était confiée.

Ce fut sous son Rectorat, en 1902, que l'Université Laval célébra son cinquantenaire. Mgr Mathieu contribua, dans la plus grande mesure, par son influence et son action, au succès

de ces fêtes. Ce jubilé fut l'occasion d'un grand ralliement. Le prestige de Mgr Mathieu, et les amitiés que suscitaient partout son nom et son grand coeur, groupèrent tous les anciens autour de "l'Alma Mater." Et les anciens et les amis voulurent offrir à l'Université le cadeau jubilaire de cent mille piastres. C'est à l'occasion de ces noces d'or que le Recteur fut élevé à la dignité de Protonotaire Apostolique, et que la France le fit Chevalier de la Légion d'Honneur. Quelques mois auparavant, à l'occasion d'une visite du duc d'York, à Québec, il avait été créé par le Roi Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges.

Nul plus que Mgr Mathieu ne se réjouit des ressources nouvelles qu'apportait à Laval son cinquantenaire. Il y vit un moyen plus assuré de développer cette institution. Parmi toutes les Facultés de Laval qu'avait créées la Charte de 1852, la Faculté des Arts était assurément celle qui avait le plus souffert des indigences du budget. Elle n'avait encore aucune organisation d'enseignement supérieur, et ses programmes d'études ne dépassaient pas le secondaire. L'enseignement secondaire de nos collèves avait lui-même souffert de n'avoir pas au-dessus de lui le supérieur, où il aurait pu former ses maîtres et renouveler ses méthodes. Mgr Mathieu et ses collèves du Séminaire et de l'Université constataient depuis longtemps ces lacunes, les déploraient, sans pouvoir y remédier.

Après 1902, on songea à suppléer, dans la mesure du possible, mais encore bien insuffisante, à des disciplines absentes, et Mgr Mathieu favorisa de toute son influence l'établissement d'une chaire de littérature française à l'Université. Cette chaire groupa pendant quelques années, pour les cours publics, de nombreux auditoires; elle groupa surtout, pour les cours fermés ou didactiques, des élèves qui bénéficièrent de ce plus haut enseignement. Ce ne sera que bien plus tard, en 1920, que la Faculté des Arts verra enfin s'organiser, par la fondation de son Ecole Normale Supérieure, l'enseignement supérieur des Lettres, et quelques années plus tard, par la fondation de l'Ecole Supérieure de Chimie, l'enseignement supérieur des sciences. Cependant, en 1907, Mgr Mathieu eut la joie de voir s'établir à l'Université l'Ecole d'Arpentage que venait de créer le gouvernement de la Province; et cette Ecole fut, dès le 20 mai 1908, annexée à la Faculté des Arts.

L'enseignement secondaire ou classique, donné dans les collèves affiliés à l'Université Laval, fut souvent, à l'époque du rectorat de Mgr Mathieu, discuté par les maîtres ou devant le public. Ce fut l'époque des fâcheuses réformes de 1902, en France, qui affaiblirent incontestablement en ce pays la culture

classique. Il est visible, par les rapports annuels de Mgr Mathieu à l'occasion des séances de fin d'année universitaire, que ces questions de réforme ou de sabotage le préoccupaient vivement. Il y exposa longuement et souvent les raisons de notre fidélité aux disciplines anciennes.

Tout en s'inquiétant de la vie intellectuelle de sa maison, le recteur ne négligeait pas la vie spirituelle et morale. C'est Mgr Mathieu qui organisa, dès le début de son rectorat, en même temps que la Congrégation de la Sainte-Vierge, l'aumônerie des Etudiants, ce ministère opportun qui groupe chaque dimanche dans la Chapelle du Séminaire les élèves des Facultés. Il voulut être lui-même le premier aumônier des Etudiants. Et soit par sa direction au confessionnal et à sa chambre, soit par ses instructions dominicales très assidues, le recteur faisait l'oeuvre la plus bienfaisante auprès des jeunes qui lui étaient confiés. Mgr Mathieu aimait à retrouver là ce commerce des âmes auquel il tenait tant, et où son sacerdoce s'est toujours plu à répandre la grâce et la parole divines. Par ce ministère, Mgr Mathieu savait retenir dans son affection et sous son influence surnaturelle les âmes qui avaient pris contact avec la sienne.

C'est au moment où Monseigneur Mathieu allait cesser d'être Supérieur du Séminaire et Recteur de l'Université Laval qu'eurent lieu, en 1908, les fêtes du troisième centenaire de Québec. On se rappelle que Son Altesse Royale le Prince de Galles, devenu depuis Georges V, vint représenter le Roi à ces fêtes mémorables. Le Prince de Galles voulut bien, pendant son séjour à Québec, honorer d'une visite la maison de campagne du Séminaire. Mgr Mathieu, entouré de ses confrères du Séminaire, y reçut le royal visiteur et sa suite, et y présida le lunch offert sous les bois, à tous les hôtes. Cette journée du Petit Cap, historique dans les Annales de la maison, terminait dans la splendeur d'une fête inoubliable le rectorat de Monseigneur Mathieu.

Après ces neuf années vécues à la tête des deux grandes institutions que sont le Séminaire de Québec et l'Université Laval, Mgr Mathieu fut tout heureux de retourner à ses cours de philosophie. Tout en se reposant du lourd fardeau qu'il avait si longtemps porté, il reprenait l'enseignement auquel il avait voué sa longue carrière de professeur. De 1908 à 1911, jusqu'à son élévation à l'épiscopat, il occupa à la Faculté des Arts, la chaire où aimaient tant à le retrouver ses élèves.

D'ailleurs, bien d'autres soins se partageaient alors les journées de Monseigneur Mathieu. Toute sa carrière de professeur, de directeur du Petit Séminaire, de Supérieur et de Recteur, l'avait mis en relations avec tant de personnes, qui lui étaient

restées fort attachées ! Ceux qui avaient une fois bénéficié de son affection, de ses conseils et de son influence, se plaisaient toujours à revenir à lui. L'homme et le prêtre exerçaient une attirance qui faisait affluer les anciens élèves, les amis, les visiteurs de toute sorte. On avait recours à lui pour des directions à prendre ou des emplois à obtenir. La chambre de Mgr Mathieu, au Séminaire, était devenue un parler toujours ouvert, une sorte de bureau public d'amitié, de consolation et de placement. Son inépuisable charité le faisait accueillir avec patience et bonté tous ceux qui s'adressaient à lui. Mgr Mathieu trouvait dans ces audiences quotidiennes et presque ininterrompues l'occasion nécessaire, — dont il aimait à se plaindre, — de dépenser son grand cœur. Il y multiplia les liens de tendresse et de bienfaisance qui devaient faire infiniment douloureuse la rupture prochaine.

En effet, le 21 juillet 1911, Monseigneur Mathieu était élu premier évêque de Régina. Rome venait chercher dans ce Québec où s'était écoulée toute sa vie, et où il comptait presque autant d'amis que de citoyens, le prêtre qui était depuis longtemps promis à l'épiscopat.

Mgr Mathieu fut consacré dans la Basilique de Québec, le 5 novembre 1911, et le 14 novembre suivant il disait adieu au Séminaire, à l'Université Laval, à Québec et partait pour Régina.

L'ancien recteur de l'Université Laval s'en allait fonder dans l'Ouest canadien une Eglise nouvelle. Québec savait quelle mission difficile et nécessaire était confiée au nouveau pasteur, et avec quel irrésistible dévouement il accomplirait sa tâche. Les précieuses qualités de l'esprit et du cœur, l'extrême cordialité, la bonté conquérante de l'apôtre, qui avaient fait de Mgr Mathieu un éducateur si remarquable, devaient faire de lui un grand évêque, et un bienfaiteur de notre race canadienne-française dans l'Ouest.

Quand l'archevêque de Régina, fatigué de ses travaux et de ses sollicitudes, veut se reposer et retrouver ses jeunes énergies, il revient à Québec, au lieu natal de ses premières et de ses plus profondes affections. Il revient au cher vieux Séminaire, où il retrouve sa chambre qui l'attendait.... Aussitôt, le défilé y recommence des amitiés fidèles, des sollicitations indigentes, et des âmes inquiètes. Et Monseigneur Mathieu reçoit, cause, distribue ses témoignages d'affectueuses tendresse ; il continue sa vie d'autrefois dans la maison qui est restée sienne, au milieu de prêtres qui l'aiment toujours comme un frère aîné, comme un père qui reprend au foyer sa place nécessaire.

Camille ROY, ptre.



DEUX MANITOBAINS HONORES PAR L'UNIVERSITE LAVAL

Lors de la clôture de l'année universitaire, Mgr A.-E. Goselin, recteur, a annoncé que l'Université Laval honorait deux Manitobains, les honorables Juges Prud'homme et Prendergast, en leur conférant le titre de docteur en droit "honoris causa." Voici le passage du discours de Mgr le Recteur proclamant cette double distinction, dont nous remercions l'Université et félicitons les dignes et méritants titulaires :

"L'Université Laval est québécoise sans doute, mais elle est canadienne aussi. C'est dire qu'elle s'intéresse au bien général du pays, à l'instruction publique en particulier, où et à quelque degré que ce soit. Elle est et reste cependant, par ses institutions, par sa culture et par sa langue, catholique et française. Elle s'honore même d'être la plus ancienne de ce genre au Canada. Personne ne peut donc lui faire crime d'encourager, d'aider, d'honorer même, ceux qui, dans les provinces éloignées, ont bien mérité de la religion et de la race tout entière, par leur vie digne et laborieuse, par leur élévation à des charges importantes, par leur attachement, enfin, à la langue française qu'ils ont non seulement gardée avec un soin jaloux, mais qu'ils ont encouragée et défendue au besoin.

"La province de Manitoba nous fournit de beaux exemples de personnages que leur valeur et leurs services ont signalés depuis longtemps à l'attention de leurs compatriotes. Nous désirons en désigner deux parmi les plus anciens et les plus méritants : MM. les juges Prud'homme et Prendergast. L'Université Laval se félicite de ce qu'ils ont bien voulu accepter le diplôme de Docteur en Droit qu'elle était bien aise de leur offrir en témoignage de sa haute estime. L'honorable juge Prendergast qui a fait toutes ses études, classiques et universitaires, dans notre Institution, sait bien quel souvenir cordial elle lui a gardé."



ORDINATION DE M. L'ABBE JEAN-MARIE GAGNE

Le 1er juillet S. G. Mgr l'Archevêque a ordonné dans l'église de Saint-Pierre M. l'abbé Jean-Marie Gagné, enfant de la paroisse. Le nouveau prêtre a fait ses études classiques au Collège de Saint-Boniface et sa théologie au Grand Séminaire de Québec. Il a célébré sa première messe le 2 juillet dans l'église de sa paroisse natale, où, 23 ans auparavant ce jour-là, avait été ordonné prêtre, dans la même église, son oncle, M. l'abbé Joseph-Victor Joubert, décédé le 1er janvier 1918. Ce sont les deux premiers prêtres originaires de cette paroisse.

OEUVRE PONTIFICALE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Beaucoup de religieux et de religieuses désirent faire partie de l'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi, afin de gagner les indulgences et de jouir des privilèges accordés à la dite Oeuvre par les Souverains Pontifes. Mais, liés par le voeu de pauvreté, ils ne peuvent pas verser la cotisation prévue par les statuts. Afin de remédier à cet inconvénient, Notre Saint-Père le Pape Pie XI a décidé ce qui suit :

1. Les religieux et religieuses appartenant à un Ordre ou à une Congrégation dont quelques membres travaillent dans les Missions, peuvent obtenir toutes ces faveurs en récitant chaque jour un "Pater", un "Ave" et l'invocation : "Saint François Xavier, priez pour nous."

2. Les autres religieux et religieuses peuvent obtenir les mêmes faveurs à condition qu'ils récitent les dites prières et que le Couvent ou la Maison où ils demeurent remettent chaque année une aumône à l'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi, pour l'amour de Dieu et des âmes. — Déclaration du 1er février 1928. (Cf. A. A. S., 2 avril 1928.)



POUVOIR DE SUBDELEGUER POUR ASSISTER AUX MARIAGES

De la "Revue Dominicaine"

Le c. 1096, par. 1, permet de donner aux vicaires "coopérateurs", pour la paroisse à laquelle ils sont assignés, une délégation "générale" pour assister aux mariages; c'est le seul cas de délégation générale admis par le Code. Ce privilège fait naître une question que vient de résoudre la Commission d'interprétation : en vertu des principes généraux de délégation (c 199, par. 3) celui qui détient un pouvoir délégué "ad universitatem negotiorum", peut le subdéléguer dans chaque cas particulier. Le principe vaut-il même dans les cas d'assistance au mariage ? Et un vicaire coopérateur à qui, en vertu du c. 1096, par. 1, une délégation générale a été accordée, peut-il la subdéléguer à un prêtre déterminé pour tel mariage déterminé ? Oui, a répondu la Commission. Par suite, nos vicaires coopérateurs qui ont reçu une délégation d'assistance aux mariages, peuvent la subdéléguer, dans un cas particulier, à tel prêtre déterminé. (A. A. S. 1928, p. 61. — Cf. "Concile plénier de Québec", no 519).

Par ailleurs, le curé ou l'Ordinaire qui ont délégué tel prêtre déterminé pour tel mariage déterminé, peuvent permettre à ce prêtre de subdéléguer un autre prêtre pour assister à ce mariage. (A. A. S. 1928, p. 62). Cette déclaration de la Commission est conforme à la règle générale exprimée dans le c. 199, par. 4 : "dans les autres cas (c. à. d. lorsqu'il ne s'agit pas d'un pouvoir délégué "ad universitatem negotiorum") le pouvoir délégué ne peut se subdéléguer que par concession expresse." Le curé et l'Ordinaire ayant juridiction ordinaire pour recevoir le consentement des époux (c. 1094) peuvent, selon le même canon, le déléguer; d'autre part, selon le c. 1096, par. 1, ils ne peuvent donner de délégation "générale" qu'aux vicaires coopérateurs. Aux autres prêtres, ils ne peuvent donner qu'une délégation "ad casum"; mais, selon la déclaration de la Commission, conforme aux principes généraux du Code, le curé et l'Ordinaire peuvent donner au prêtre par eux délégué "ad casum", le pouvoir de subdéléguer un autre prêtre pour assister valablement et licitement au mariage pour lequel il était délégué.



LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE SYDNEY

C'est du 6 au 9 septembre de cette année que les foules du monde entier sont conviées à ces grandes assises que l'on nomme Congrès eucharistiques. Le premier eut lieu, il y aura bientôt cinquante ans, en 1881, à Lille, à l'instigation de Mlle Tamisier. L'Europe a vu sur son territoire l'immense majorité de ces réunions. L'Asie et l'Amérique ont eu les leurs. Seules l'Afrique et l'Océanie n'ont rien eu. L'Océanie aura le sien cette année, à Sydney, et l'Afrique en 1930, à Carthage.

En Australie, deux villes rivales revendiquaient l'honneur d'être le théâtre du Congrès : Melbourne et Sydney. Cette dernière l'emporta en raison de son ancienneté comme ville et comme métropole catholique et aussi à cause de sa situation incomparable qui l'a fait surnommer "la Reine du Sud."

Dès ses origines mêmes, Sydney fut la ville de l'Eucharistie. C'est ce que raconte avec des détails émouvants le R. P. Boubée, S. J., dans les "Etudes" du 20 mai dernier. Ce sont les malheurs de l'Irlande qui commencèrent la prospérité de l'Australie. En 1798, après le mouvement de révolte des "United Irishmen", 757 "convicts" furent acheminés vers les Nouvelles-Galles du Sud sous la conduite de quelques gardiens bien armés commandés par le capitaine Philipp. Rencontrant une crique admirablement située, le capitaine jeta les fondements d'une ville qui devait s'appeler Sydney. La loi anglaise privait les catholiques irlandais déportés des secours religieux.

Ce fut, en 1817, que le P. Flynn, sans autorisation officielle, réussit à circuler parmi les colons et les émancipés catholiques. Il disait la messe dans la maison de Davis, "convict" libéré, zélé catholique. Mais, un jour, ordre fut donné au P. Flynn de quitter le pays. Il fut embarqué sans pouvoir se rendre à la maison de William Davis, où le Saint Sacrement était enfermé dans une armoire de cèdre. Durant deux ans, les catholiques se réunirent dans la maison, priant le Dieu caché, mais présent, de leur envoyer un prêtre.

Plus tard, des prêtres catholiques purent se rendre librement en Australie. Depuis, la foi irlandaise a fait son oeuvre. La magnifique cathédrale, plusieurs fois détruite, mais qui s'élève à nouveau, immense, pouvant contenir 6,000 personnes, attend les foules qui se rassembleront, le 6 septembre.

Il ne sera pas donné à tous d'aller à Sydney, mais chacun peut et doit y être par la pensée, le sacrifice et la prière, afin de rendre un solennel hommage à l'Eucharistie.



UN NOUVEAU CARMEL EN CHINE

Les directeurs des Missions de la Chine centrale, pour toute réponse aux attaques acharnées dirigées contre les chrétiens, viennent d'ouvrir à Kashing (Chekiang), un nouveau monastère de Carmélites cloîtrées, vouées à la prière et à la mortification pour la conversion de la Chine.

C'est le second couvent de ce genre qui s'installe en Chine. Le premier se trouve, depuis 1869, à Zikawei, près de Changai. Ce nouveau monastère sera composé de religieuses françaises, anglaises et portugaises, mais surtout de Soeurs chinoises. Comme les autres Carmels d'Asie il appartient à la Congrégation française.



LA CAUSE DE MGR DE MAZENOD

Le procès informatif pour la future béatification de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille et fondateur de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, se poursuit activement en France.

Le principal tribunal, celui de Marseille, — lisons-nous dans la "Revue Apostolique de Marie Immaculée" de Lyon — a tenu de nombreuses séances et entendu beaucoup de témoins.

Même après la mort du regretté Mgr Champavier, les juges ecclésiastiques ont pu tenir, avec une abnégation au-dessus

de tout éloge, jusqu'à deux séances par semaine. Leurs travaux sont presque finis.

Déjà l'on s'est mis à l'immense besogne des copies officielles. Tout doit être transcrit à la main en écriture très lisible. A Marseille même, l'on a trouvé les nécessaires calligraphes.

Le procès subsidiaire de Bordeaux est, lui aussi, près d'être achevé.

Celui de Paris sera très important, semble-t-il. Il est en cours et pourra, sans doute, se terminer durant l'été. C'est auprès du Tribunal de Paris que seront faites les dépositions des témoins convoqués d'Irlande, de Belgique et d'ailleurs, qui viendront grossir les témoignages de la capitale.

Une grande étape sera bientôt franchie. Prions et espérons.



PRECIS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE Littérature canadienne-française

Sous ce titre et sous-titre, une religieuse du Mont Sainte-Anne, à Lachine, vient de publier un ouvrage, appelé, croyons-nous, à un très beau succès.

L'histoire de notre littérature est divisée en cinq périodes : 1534-1760 ; 1760-1820 ; 1820-1860 ; 1860-1900 ; 1900-1928. Comme on le voit, c'est complet.

Dans chaque période, les principaux écrivains sont évoqués, leurs oeuvres mentionnées et judicieusement appréciées. On a l'impression de parcourir une galerie de tableaux, en compagnie d'un cicérone intelligent, délicat, sympathique.

Aux lecteurs déjà au courant de nos lettres, ce "Précis" ravivra agréablement le souvenir de leurs études passées. Aux autres il donnera une première et juste idée d'ensemble, tout en les incitant à une connaissance approfondie des oeuvres qu'ils n'ont fait qu'entrevoir. N'est-ce pas exactement le but d'un "Précis" ? Et si celui dont nous parlons l'atteint, quel plus bel éloge en peut-on faire ?

Le volume contient le portrait de la plupart des écrivains mentionnés. C'est un agrément de plus. "La Vie nouvelle."



JUBILES DE SAINT-GEORGES ET DE SAINT-LEON

Le 28 juin la paroisse de Saint-Georges a célébré le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation et le 3 juillet celle de Saint-Léon a célébré son cinquantenaire. L'abondance des matières nous force à remettre à la prochaine livraison le compte-rendu de ce double jubilé.

BIBLIOGRAPHIE

“Patrie Intime.” — Poète à l’âme délicate et sensible, Nérée Beauchemin se fit connaître au public lettré, en 1897, par un volume de vers que la critique a loués sans restriction. C’est dans “Floraisons matutinales” que se trouve le pur chef-d’œuvre qu’est la “Cloche de Louisbourg.” Ce petit poème, qui touche à la grandeur, est une perle d’anthologie. On le commente à la faculté des lettres. C’est un modèle.

M. Beauchemin vient de publier à la librairie d’Action canadienne-française “Patrie Intime”, recueil de poésies chrétiennes et mystiques, inspirées par l’ombre du clocher natal et de la maison de famille où il a coulé sa vie de médecin, en contact avec l’existence souffrante mais aussi avec la belle nature de la région trifluvienne où notre race a conservé tous ses traits. “Patrie Intime” contient les plus beaux vers de notre littérature du terroir. On y verra quelles strophes les grands sentiments de foi et de patriotisme peuvent inspirer au poète. La lecture de ce beau volume édité avec goût fera passer des heures délicieuses. En vente chez tous les libraires et à la librairie d’Action canadienne-française, 1735, rue Saint-Denis, Montréal. 75 sous l’unité.

Armand Yon. “Au diable vert”, roman canadien. Volume de 256 pages, de la collection “Des Fleurs et des Fruits.” Editions Spes. En vente au Secrétariat des Oeuvres sociales, 105, rue Ste-Anne, Québec.

Dans ce drame plein de couleur locale et de mouvement, l’auteur, Canadien lui-même, étudie l’un des problèmes qui passionnent le Canada français d’aujourd’hui : la lutte sourde, mais acharnée, que mène la grande ville “américanisée” contre la province fidèle à ses traditions et demeurée tout à fait “vieille France.” La plupart des événements se déroulent dans un cadre des plus pittoresques : la Gaspésie. Livre profondément humain, il intéressera tous les lecteurs, sans distinction d’âge.



DING ! DANG ! DONG !

— Les deux miracles choisis pour servir à la canonisation des Bienheureux Martyrs Canadiens sont les guérisons de Soeur Marie-Maxima, du Couvent de la Présentation de Saint-Hyacinthe, et de Soeur Savoie, de l’Hôtel-Dieu de Tracadie, N. B. C’étaient deux cas de péritonite tuberculeuse incurable. Les procès canoniques vont se faire dans les diocèses de Chatham et de Saint-Hyacinthe.

— Les Soeurs Blanches de N.-D. d’Afrique, qui ont depuis

de longues années une procure à Lévis, en ont ouvert une autre à Ottawa, 566, rue Rideau, au mois de mai.

— Il y aura une retraite fermée pour jeunes filles au couvent de Saint-Charles du 3 au 7 août. Cette retraite sera prêchée par le R. P. Joseph Guy, O. M. I., recteur du collège de Gravelbourg.

— L'Université d'Ottawa a conféré le mois dernier le titre de docteur en théologie à Mgr Joseph Charbonneau, vicaire général d'Ottawa, et celui de docteur en droit à MM. Samuel Genest, Louis Côté, John Godfrey, James L. Hughes et Thomas P. Foran.

— M. le chanoine Joseph-A. Papineau, supérieur du Collège de Saint-Jean, vient d'être nommé évêque de Joliette. Nos humbles félicitations et nos meilleurs voeux.

— Mgr Z. Lahaye, P. D., a été nommé supérieur du Séminaire de Nicolet en remplacement de M. le chanoine Joseph Bourgeois, devenu directeur du Grand Séminaire.

— M. l'abbé J.-E.-L. Lee, aumônier de l'Orphelinat Saint-Joseph d'Ottawa et professeur de latin à l'Académie de la Salle, a célébré ses noces d'argent sacerdotales le 21 juin dernier.

— S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., a confié la mission de la nouvelle région de la mine de Flin Flon à M. l'abbé Rodrigue Lussier, qui a l'intention de bâtir une chapelle cet automne, et un hôpital et une école l'été prochain. Le fondateur de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc de Toronto va placer sa nouvelle mission sous le patronage de la même sainte.

— Les 27, 28 et 29 juin la colonie Saint-Pierre de Muenster, Sask., a célébré le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Cette colonie allemande catholique s'est développée d'une manière merveilleuse sous la direction des Bénédictins. En 1921 elle a été érigée en abbaye "nullius."

— Le R. P. Dallaire, O. M. I., a été nommé curé de Kenora, et le R. P. A. Labonté, O. M. I., curé de Fort Frances.

— MM. les abbés Maurice Baudoux, du diocèse de Prince-Albert, et Emilien Lévesque, du diocèse de Saint-Boniface, séminaristes de troisième année au Grand Séminaire de Québec, ont passé leur licence en théologie avec distinction.

R. I. P.

— M. l'abbé F.-X. Charbonneau, curé de West Chazy, N. Y.

— Rév. Soeur Marie-Alexandrine Bernier, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à la maison provinciale de Saint-Boniface.

— Rév. Soeur Basilisse (Georgeline Delorme), auxiliaire, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à la maison provinciale de Saint-Boniface.

C.-E. Gaudette, Gérant

J.-A. Leduc, Sec.-Trés.

La Cremerie de Saint-Boniface

373, rue Horace - Saint-Boniface

Nous avons besoin d'une plus grande quantité de volailles, oeufs, etc., pour satisfaire notre nombreuse clientèle.

Notre devise:—

“ENTIERE SATISFACTION ET PROMPTE REMISE”

Etabli en 1906
Autrefois à Norwood

TÉLÉPHONE 21 960

*AVIS — Nous sommes maintenant dans notre
nouveau magasin, au numéro 296, rue Main*

ANTONIO LANTHIER

Fourreur expert

FOURRURES, - emmagasinage, - réparations
faites sur commande. - Nous achetons les
fourrures brutes.

296, rue Main

Winnipeg

Téléphone 82 670

A. HUOT

:: TAILLEUR ::

Nous sommes heureux d'annoncer aux messieurs les
membres du clergé, que nous avons un département
spécial où ils trouveront toujours tout ce qu'il leur
:: :: faudra à des prix très avantageux. :: ::

200 ave Provencher

Saint-Boniface, Man.

Etabli 1911

TÉLÉPHONE 28 291

J.-A. HEBERT

ASSURANCES — PLACEMENTS

201, Bank of Commerce Chambers

389, RUE MAIN

WINNIPEG

Fourrures



Les nombreuses années d'expérience et le succès que nous rencontrons dans la confection des fourrures est une preuve évidente de l'entière satisfaction que reçoivent nos clients. Une visite de votre part sera hautement appréciée. Au besoin je pourrai aller voir les personnes de la campagne dans un rayon de 75 milles de la ville.

Charles LANTHIER

Téléphone : 88 533

191, avenue Portage, Est

WINNIPEG

THE WESTERN PAINT Co., Ltd.

Seule maison strictement canadienne-française

Veillez demander nos prix avant d'acheter vos peintures, vernis, huile, blanc de plomb.

Nous faisons une spécialité de matériaux pour églises et maisons religieuses.

Ernest GUERTIN, propriétaire

121, RUE CHARLOTTE

WINNIPEG

Maison-Chapelle

Saint-Boniface, Man.

JARDIN DE L'ENFANCE "LANGEVIN"

Pour garçons de 5 à 12 ans.

The Winnipeg Trustee Company of Canada

W.-H. CROSS - - - *Président*
H. CHEVRIER - - - *Vice-Président*
M. J.-A.-M. DE LA GICLAIS, *Directeur-Gérant*

Il est prouvé qu'au moins neuf sur dix des millionnaires qui meurent confient leurs affaires à une Compagnie de Trust et font leur testament en faveur de la dite Compagnie.

La raison est qu'ils veulent que leurs affaires soient administrées avec soin et aussi que leurs volontés soient respectées, ce qui souvent n'a pas lieu du tout quand ce sont les bénéficiaires qui sont en même temps exécuteurs.

J. L. GUAY

Entrepreneur général

En construction : maison des gardes-malades de Saint-Boniface
Couvent des Filles de la Croix de Saint-Adolphe, Man.
Hôpital des Soeurs de la Charité et Jardin
de l'Enfance de Gravelbourg, Sask.

Saint-Boniface, Man. --- Gravelbourg, Sask.

DEMANDEZ : —

TÉLÉPHONE: 86 667

M. F. ST-PIERRE

Meubles - Carpettes - Draperies - Etc.

J. A. BANFIELD LIMITED

492, RUE MAIN

WINNIPEG

PELISSIER'S
"COUNTRY CLUB"
SPECIAL

UNE BONNE BIÈRE EXTRA

Pour livraison chez vous, téléphonez à la Brasserie

41 111

On peut se procurer "Pelissier's Country Club Special" et
"Golden Glow Ale" dans tous les salons de bière licenciés

PELISSIER'S LTD., WINNIPEG

Incorporé en 1927